

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 AVRIL 2023 A 19 HEURES 30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire ; PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis, GERVOIS Nicolas, adjoints ; LOONES Sylvie, ACTHREGALLE Caroline, TROLET Cédric, CICHY Claire, DEQUIDT Pascal, DEVEY Elodie, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence, conseillers municipaux.

Etaient absents : Béatrice GOCYK, Dominique BONNET

Etaient absents représentés : Pierre-André HAVET a donné pouvoir à Sonia PRUVOST ; Jean-Claude POILLON a donné pouvoir à Valérie VANHERSEL.

Excusée sans pouvoir : Virginie CLERCQ

Secrétaire de séance : Gaëtan PICOTIN

---

### ORDRE DU JOUR

*L'approbation du procès-verbal des 5 décembre 2022 et 27 février 2023 est reportée à la prochaine séance, les documents, corrigé pour le premier, à transmettre pour le second, n'ayant pas été communiqués aux membres du conseil municipal.*

#### **POINTS FINANCIERS**

##### **1/ Présentation et vote du compte de gestion 2022.**

M le Maire présente le compte de gestion 2022 et le soumet au vote.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit en section investissement de 212 582.80 €

Le résultat en section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 233 287.22 €

Le résultat de l'ensemble des sections donne un résultat positif de 20 704.42 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2022.

##### **2/ compte administratif 2022 : Election président de séance**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'élire un président de séance pour ce point. M PICOTIN Gaëtan propose sa candidature. Il est élu président de séance pour la présentation du compte administratif.

##### **3/ Compte administratif 2022 – Présentation et vote**

M. le Maire présente le compte administratif pour l'exercice 2022.

Le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2022 fait apparaître un déficit à couvrir de 207 371.93 €.

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 397 420.63 € dont 207 371.93 € seront affectés à la section d'investissement. Le résultat final présente un excédent de 190 048.70 €.

M le Maire souligne que l'ensemble des élus a fait attention aux dépenses, ce qui a permis ce très bon résultat, malgré les hausses de prix dans tous les secteurs. Il remercie également les adjoints.

M le Maire quitte la salle de réunion et M. PICOTIN, président de séance, présente le compte administratif 2022 au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte le compte administratif 2022.

M. le maire réintègre la salle du conseil, le résultat du vote du compte administratif lui ai communiqué. Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance. M PICOTIN lui rend la présidence de séance pour la suite du conseil municipal.

##### **4/ Affectation des résultats 2022**

M le Maire propose d'affecter le résultat final de 190 048.70 €, après couverture du déficit d'investissement de 207 371.93 €, en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette affectation de résultats.

### 5/ Budget primitif 2023 – Présentation et vote

M. le Maire lit la proposition du budget prévisionnel 2023 qui a été imprimé dans la journée.

Mme Valérie Vanhersel trouve regrettable de ne pas avoir reçu par avance les éléments, car il est difficile de se prononcer à l'instant « t », et de ce fait aucune réflexion en groupe n'a pu se faire afin de pouvoir étudier les propositions en amont.

M. le Maire rappelle que lors de la commission finances qui s'est tenue 15 jours plus tôt, le budget de fonctionnement était quasiment bouclé. Il précise également que le compte de gestion n'a été transmis que quelques jours avant la réunion de ce jour par la direction des finances publiques. En ce qui concerne la section investissement les grandes lignes ont été présentées.

Madame Valérie Vanhersel a été surprise d'apprendre lors de la commission culture et patrimoine présidée par Mme BOUCKENOOGHE qu'une somme sera allouée pour une manifestation alors que celle-ci n'est jamais été évoquée en commission finances.

M le Maire répond que cette ligne fait partie du budget fêtes et cérémonies. Cette dépense n'est pas un investissement, mais du fonctionnement. Il s'agit d'un festival qui a lieu à Bergues, et que cette commune a proposé à plusieurs communes dont la nôtre d'accueillir un groupe de musique Irlandaise.

Madame Sonia Pruvost demande pourquoi, en fonctionnement, on diminue le montant alloué à l'énergie alors que le coût de celle-ci augmente.

M le maire explique que le montant inscrit a été calculé en fonction des dépenses réellement engagées en 2022, auquel a été ajouté un montant pour palier à la hausse des cours de l'énergie. Dans le tableau fourni il n'y a pas « les réalisés 2022 » du fait de la nouvelle nomenclature M57 à laquelle la commune est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

M le maire précise qu'il a le document de travail, et que si besoin et à la demande il pourra donner le détail de chaque poste. Ce qui est fait notamment pour le poste alimentation, location, divers. En M57 beaucoup de comptes ont été regroupés il n'est pas facile de s'y retrouver pour cette première année.

Sur la ligne subventions allouées aux associations, M le Maire demande à tous de prendre le tableau récapitulatif des subventions versées en 2022 et la prévision 2023.

M le maire rappelle que cela a déjà été présenté en commission finances. En 2022 le montant prévu au budget été de 39 000 €, il est proposé de passer à 41 000 €.

Madame Valérie Vanhersel demande si les organismes extérieurs ont rempli la demande de subvention comme doivent le faire les associations de la commune. Et que s'ils ne déposaient pas de dossier la commune ne devrait pas verser de subvention.

M le Maire informe qu'un courrier d'information a été envoyé aux organismes extérieurs, et qu'effectivement cela sera mis en place. Plusieurs ont déjà fait la demande.

Madame Sonia Pruvost demande si c'est la première année que ce mode d'octroi des subventions est retenu, ou si c'était toujours comme cela. La réponse de M. le Maire, c'est un historique qui était repris.

Madame Valérie Vanhersel rappelle que pour les associations herzeeloises, elle est obligatoire. Qu'il est normal qu'il en soit de même pour les organismes extérieurs.

Madame Sonia Pruvost demande si dans ce courrier est précisé que sans cette demande, il n'y aura plus de subvention versée.

Madame Valérie Vanhersel stipule que si on relance ces organismes, ils vont forcément en faire la demande.

M le Maire confirme que les subventions ne seront versées que sur dépôt d'une demande de subvention. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un budget primitif qui peut être revu par des décisions modificatives.

Mme Bouckenooghe Céline souligne que par courtoisie, il fallait envoyer ce courrier pour les avertir du changement de notre mode de fonctionnement.

M. le Maire rappelle aux élus présidents et présidentes qu'ils ne peuvent pas prendre part au vote pour l'attribution des subventions aux associations.

Ainsi Mme ACHTREGALLE, Mme Bouckenooghe et Mme Vanhersel ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'attribution des subventions aux associations et organismes.

M. le Maire poursuit la lecture du budget primitif avec la lecture des recettes de fonctionnement.

Une explication est donnée sur les recettes fiscales inscrites dans le budget avec la nouvelle présentation.

Concernant le revenu des immeubles, Madame Sonia Pruvost demande pourquoi une diminution. M le maire précise que le montant inscrit reflète le réalisé plus la part attendue par la location du logement de la poste. Il précise que plusieurs visites ont eu lieu.

M le Maire fait la lecture du budget primitif section investissement en commençant par les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Puis, il enchaîne sur les projets 2023. Essentiellement, il s'agit des travaux de l'église, des travaux reportés, et des travaux pour la mise en conformité des organes.

Mme Valérie Vanhersel demande quel sera le montant du fonds de concours de la CCHF. M le Maire rappelle que le montant total du fonds de concours est d'un peu plus de 191 000 € ; qu'à la suite de l'affectation il restera 71 000 €.

Liste des travaux prévus :

Emprunt pour 68 291 €

Eglise pour 390 643 €

Restaurant scolaire – volets roulants pour 6 000 €

Ecole peinture cour 5 000 €

Transfert salle classe et périscolaire + travaux divers 5 000 €

Réseau électrification : 15 000 €

Borne information mairie 13 280 €

Fibre place : 10 000 €

Mobilier école et mairie 6 000 €

Racks à vélos 1 200 €

Instrument de musique 450 €

Tonnelle 1 200 €

Radar pédagogique rue de Wylder et signalisation passe piéton renforcée 10 800 €

Travaux des orgues mises en conformité et travaux divers 142 000 €

Madame Sonia Pruvost souligne qu'il avait été annoncé que l'établissement était conforme or il est annoncé des travaux pour mise en conformité.

M le Maire rappelle que l'établissement avait un avis favorable de la commission de sécurité en 2018, qu'aujourd'hui la réglementation a évolué. Qu'une partie du bâtiment n'était pas correctement déclarée. Et il change de catégorie ; de ce fait, des obligations sont imposées.

Mme Valérie Vanhersel rappelle que le groupe de l'opposition avait alerté sur le coût réel. Que le seul chiffre annoncé jusqu'alors est celui-ci 725 000 €. Or il y a déjà eu plusieurs frais : le rachat, la rupture conventionnelle, la mise en conformité.

Elle estime qu'aujourd'hui, on arrive au million d'euros et qu'il faut que les Herzeelois connaissent le coût réel de cette opération. Que le groupe avait toujours annoncé que cela allait coûter cher. Mais qu'il fallait sauvegarder les orgues.

Comment sera financé cet investissement ? quelles subventions ? Le dossier a été pris à l'envers dans ces conditions particulières.

M le Maire lui répond que le dossier n'a pas été pris à l'envers, que les conditions étaient effectivement particulières. Que le souhait de M Ameloot était que les orgues restent à Herzelee. C'est un patrimoine local, qui rayonne au-delà d'Herzelee. Que cet établissement sera loué, ce qui contribuera à une petite rentrée financière, certes légère par rapport à l'investissement, mais néanmoins existant.

Mme Bouckenooghe Céline souligne qu'il s'agissait surtout de sauvegarder un patrimoine exceptionnel, non pas pour en faire un business. Toutes les subventions proposées à l'époque étaient pour le rachat immédiat, or aujourd'hui nous ne sommes plus dans le même cas de figure.

M le Maire rappelle qu'à l'époque un emprunt était possible à hauteur de 400 000 €, que le bien était vendu 725 000 €. Il y a un delta à trouver. Que la commune a des emprunts qui concernent le restaurant scolaire et la salle d'harmonie, se terminant quasiment en 2026. D'ici là, nous chercherons plusieurs sources de financement. (Département, région).

Madame Valérie Vanhersel demande comment on va les financer ?

M le Maire rappelle que la commune a dépensé plus d'un million d'euros pour le restaurant scolaire.

Mme Valérie Vanhersel précise que le restaurant scolaire est un service public !

Mme Bouckenooghe Céline souligne qu'il n'est possible de comparer les deux bâtiments.

M le Maire : la commune aura la capacité d'emprunter s'il le fallait, mais que ce n'est pas ce qu'il espère. Tout sera mis en œuvre pour trouver des partenaires pouvant accompagner la commune lors du rachat à l'EPF. Il préconise de peut-être épargner pour devoir moins emprunter.

Madame Valérie Vanhersel pose la question sur le classement des orgues afin d'en connaître l'avancée.

M le Maire passe le relais à Mme Bouckenooghe Céline pour lui répondre. Celle-ci informe que la DRAC a été contactée et viendra sur place début juillet. Le dossier de classement devrait passer en octobre prochain.

Madame Valérie Vanhersel demande dans quel état sont les orgues. Ce à quoi M le Maire répond que deux orgues sur trois sont en bon état, à prévoir quelques micro-réparations, le troisième est en moins bon état (celui situé dos à la rue des orgues). Selon l'article du journal des Flandres tout paraissait bon. Or non il y a des travaux à faire.

M le Maire explique qu'il avait rencontré la journaliste avant la venue de la commission de sécurité. La commune fera le nécessaire, comme pour les autres bâtiments de la commune, afin que cet établissement soit conforme.

M Cédric Trolet précise que la visite initiale a relevé des défauts mineurs au départ puisqu'au niveau électricité de nombreux points avaient déjà été corrigés. Qu'aujourd'hui, la commission sécurité réclame un document de visite après achèvement des travaux avec d'autres demandes concernant le désenfumage, l'incendie, coupe-feu.

Les visites réalisées jusqu'à présent se faisaient avec les normes de l'année d'ouverture. La fermeture administrative du bâtiment nous contraint à cette mise aux normes, ce qui est d'ailleurs la volonté de M le Maire qui souhaite louer un bâtiment conforme.

M le Maire fait le parallèle avec l'église qui pour sa réouverture, devra faire l'objet d'une visite de réception car elle aura

été fermée plus de 6 mois.

Toutes les non-conformités seront levées afin qu'il puisse être loué.

Madame Valérie Vanhersel demande quand la conformité sera prévue,

M Cédric Trolet espère qu'en juin tout sera fait.

Madame Sonia Pruvost demande si nous devons prévenir l'EPF avant d'effectuer ces travaux, ce à quoi répond Mme BOUCKENOOGHE Céline que l'EPF a été contacté, et qu'il suffit de leur envoyer les devis.

M Cédric Trolet rappelle que la volonté de M Le maire est de déclarer exactement et correctement les orgues, qu'auparavant il n'était pas considéré comme dancing, mais comme lieu de restauration. Donc ce n'est pas le même niveau de sécurité, ici nous sommes en type 3 donc plus contraignante, par comparaison le restaurant scolaire c'est un type 4. Dans le budget annoncé tout est prévu pour la partie commerciale.

Pour la partie logement on verra à terme souligne M le Maire. Il est difficile de prévoir les coûts des travaux pour le logement. Il faudra définir sa finalité. L'objectif principal est l'ouverture des orgues.

Madame Sonia Pruvost trouve très bien d'avoir comme objectif l'ouverture des orgues, il faut faire en sorte que nous ayons quelque chose de bien. Ce qui est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

M Gaëtan Picotin abonde dans le même sens, qu'il est nécessaire de faire tous les travaux nécessaires avant la réouverture.

Mme Valérie Vanhersel demande si la commune est bien en possession de tous les diagnostics, M le Maire lui répond par l'affirmative, puis elle demande ce qu'il advient de l'évier de la cuisine, réponse il est inclus dans le montant des travaux.

Mme Valérie Vanhersel demande la date de début des travaux, réponse lui ai faite que ce sera en fonction du vote de ce soir et des calendriers des intervenants. Le choix des entreprises a déjà été fait car il fallait déposer des dossiers de subventions rapidement. Il n'y aura pas de coactivité. Nous sommes dans le cadre de non-conformité pas de création.

M le Maire signale qu'une demande de subvention auprès du département du Nord a été déposée pour une aide attendue à hauteur de 40 % soit 47 321 €.

M le Maire énumère les points suivants : éclairage plateau multisports, clôture atelier, clôture plateforme à verre.

Madame Valérie Vanhersel souhaite savoir quand l'éclairage du plateau sera effectif. M Cédric Trolet lui répond qu'il travaille d'abord sur les orgues, ensuite le plateau. Qu'en est-il du feu tricolore endommagé ? Réponse de M Trolet Cédric : c'est un camion qui l'a bousculé un matin à 4 h 30. Un geste commercial a été demandé à la société Valmont, une déclaration a été faite auprès de notre compagnie d'assurance

M le Maire continue la lecture par les recettes d'investissement puis il propose de passer au vote du budget primitif.

Le budget est voté ; 2 abstentions : Valérie Vanhersel et Jean-Claude Poillon.

#### **6/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales**

M le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Pour rappel, ils sont de :

- 40.61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 58.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

#### **7/ Vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

M le Maire propose que le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit de 17.02 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition.

#### **8/ Demande de subvention « ADBV » - Demande de subvention « ASRDA- Demande de subvention « répartition du produit des amendes de polices » au département.**

M le Maire demande l'accord du conseil municipal pour déposer les demandes de subvention au département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **POINTS ADMINISTRATIFS**

### **9/ Organisation des marchés mensuels**

La parole est donnée à Mme BOUCKENOOGHE Céline adjointe en charge du développement économique.

Mme BOUCKENOOGHE souligne la bonne collaboration entre les communes de Steene, d'Esquelbecq, de Bissezele avec celle d'Herzele pour la mise en place de ces marchés sur l'ensemble des quatre communes. Elle rappelle que la commission

développement économique a été invitée à toutes les réunions et qu'au cours de celles-ci, il a été décidé de mettre en place un règlement commun aux 4 villages.

Elle demande qu'au titre de l'année 2023, soit accordée la gratuité du droit de place à titre expérimental pour lancer le marché. Et précise que pour 2024, le montant demandé sera le même que pour les autres commerçants ambulants.

Mme Sonia Pruvost demande s'il est possible de connaître la consommation électrique pour pouvoir mieux fixer le droit de place aux participants.

M Cédric Trolet lui répond qu'il n'est pas possible, sauf à budgétiser l'achat d'un appareil très onéreux, de connaître la consommation électrique de chacun.

M PICOTIN Gaëtan soumet l'idée de prendre la facture de l'année N et de la comparer à N-1.

Madame Valérie Vanhersel demande comment est comptabilisée la consommation électrique de la friterie lorsqu'il est sous le plateau multi sport ?

Réponse, le compteur est installé depuis novembre, donc pas eu de besoin pour l'instant.

M GERVOIS Nicolas précise que selon l'endroit où il se trouve, il a besoin de l'électricité uniquement pour son éclairage, et que pour cuisiner il utilise le gaz.

M Cédric Trolet propose que lorsque la friterie est amenée à travailler sous le plateau pour une manifestation (associative herzeeloise et/ou communale), nous considérons qu'il s'agit d'une manifestation communale.

Mme BOUCKENOOGHE Céline précise également qu'il y a des places réservées pour les activités saisonnières.

M PICOTIN Gaëtan rappelle que le même règlement est en vigueur sur les 4 communes et que les exposants s'engagent pour l'année.

Mme BOUCKENOOGHE Céline demande l'accord du conseil pour accorder la gratuité sur l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

La séance est levée à 23 heures 00.

Mis en ligne le 22 mai 2023 par le Maire, Stéphane FRANCKE